



Avry-devant-Pont, le 24.03.2026

Direction du
développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Envoi par e-mail dime@fr.ch

Avant-projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions et projet modifiant le règlement d'exécution de cette loi (mise en œuvre urgente de la LAT2) - prise de position

Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur,

L'UDC du canton de Fribourg (ci-après : « UDC-FR ») se réfère à votre courrier du 23 février dernier et vous remercie de nous associer à la procédure de consultation sur l'objet cité en référence.

L'UDC-FR formule les remarques qui suivent :

- **Modification LATeC, « Composition des aménagements extérieurs »** : le droit actuel permet aux communes de réglementer ces aspects par leur RCU ou lors de l'établissement d'un PAD. Cette disposition n'est pas soutenue par l'UDC.
- Nous nous opposons à l'article 60al 2a
- **Modification du ReLATeC** : de manière générale, l'UDC n'a pas de remarque particulière. Néanmoins nous tenons à faire part de nos réserves sur la disposition prévoyant de ne faire des communes que de simples autorités de consultation, avec la crainte d'une perte d'autonomie communale.
- Globalement nous nous opposons à ce que la commune ne devienne rien de plus qu'un simple service de l'Etat. En règle générale des discussions préalable ont lieu entre les promoteurs ou les propriétaires et les communes, notamment lors de demande de dérogation. Il serait regrettable que le Conseil d'Etat traite les communes au même titre qu'un service alors que la surveillance de la réalisation est de sa responsabilité.

Nous nous opposons donc aux différents changements qui impactent les communes.

Nous vous souhaitons bonne réception de la prise de position de l'UDC-FR, sous réserve de l'examen de loi le moment venu par le groupe UDC au Grand Conseil.

Veuillez croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, à nos respectueuses salutations.

UDC-FR
Président cantonal
Timon Gavallet

Secrétariat cantonal
Isabelle Favre

